



CST, 22bis quai de l'Adour, 65000 TARBES - info@cst-tarbes.fr - www.cst-tarbes.fr



Demande de licence / Adhésion Saison 2025-2026

DETAILS PERSONNELS

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. (**OBLIGATOIRE**) : Email :
Profession : Né(e) le : à :

DETAILS LICENCIES FFESSM

N° FFESSM : Niveau actuel : Permis bateau : O/N
Niveau (1 à 4): Souhaite préparer : Initiateur : O/N

Je certifie avoir pris connaissance des règlements en vigueur accessibles notamment sur les sites du CST et de la FFESSM et je m'engage à les respecter.

Date : Signature :

COTISATION : LICENCE FFESSM + ADHESION CLUB

Adulte : Cadet (<16ans) ou deuxième plongeur de la même famille Du 3eme au 5eme plongeur ou Nageur piscine
☐ 180€ ☐ 110€ ☐ 85€

Chèque à l'ordre

CST

Pour tout nouveau membre, une caution de 2€ sera demandée pour l'obtention de la carte piscine Paul Boyrie.

FORMATIONS FFESSM

Formation N1 Incluant 4 plongées ☐ 102€
Formation N2 Incluant le forfait plongées (plongées illimitées) ☐ 230€
Formation N3 Incluant le forfait plongées (plongées illimitées) ☐ 230€
Formation Nitrox N1 Incluant 2 plongées, avec bloc nitrox de la BFH, 2 gonflages nitrox et carte nitrox FFESSM (16 €) ☐ 80 €

Chèque à l'ordre

CST

TARIFS COMPLETS du CST : ils sont rattachés sur le site www.cst-tarbes.fr / onglet horaires

ASSURANCE (active à réception de votre chèque par AXA, voir site, onglet documents, pour garanties)

Le détail des formules d'assurance est sur le site : <https://www.ffessm.lafont-assurances.com>

	Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3	Piscine	Autre
Base	☐ 24,20 €	☐ 28,85 €	☐ 49,45 €	☐ 13,40 €	
Top	☐ 46,35 €	☐ 57,70 €	☐ 95,80 €	-	

Chèque à l'ordre

AXA

L'assurance n'est pas obligatoire mais fortement recommandée par le CST de par l'activité de plongée que vous exercez et des graves conséquences pouvant en découler en cas d'accident.

CAUTION (pour emprunt du matériel du CST – N1 et N2 **Uniquement**)

2 chèques de caution de 300€ chacun (archivés, non encaissés) : **2 x 300€**

Ils ne seraient encaissés que si le matériel n'est pas restitué 15j après la date prévue

Chèque
à l'ordre

CST

PERSONNE A PREVENIR en cas d'urgence

Nom/Prénom : Téléphone :



CST, 22bis quai de l'Adour, 65000 TARBES - info@cst-tarbes.fr - www.cst-tarbes.fr



Demande de licence / Adhésion Saison 2025-2026

TARIF PLONGEES à l'unité :	Adulte :	18€	Enfant :	12€
-----------------------------------	-----------------	------------	-----------------	------------

Les plongées sont gratuites à partir de 10 plongées réglées

PIECES A JOINDRE pour l'obtention de la licence :

- ☐ la présente fiche dûment complétée ;
- ☐ l'autorisation parentale pour les adhérents de < 18 ans ;
- ☐ un certificat médical de non-contre-indication à la plongée ;

Pour les enfants (examen ORL obligatoire).

CONSERVER LA COPIE DU CERTIFICAT MEDICAL NECESSAIRE A TOUTE PLONGEE SUR LE BATEAU

- ☐ les chèques de cotisation et d'assurance, plus éventuellement, les chèques des autres prestations (caution pour le prêt du matériel, frais de passage de niveaux)

En plus, pour les nouveaux arrivants au CST :

- ☐ la photocopie des brevets obtenus dans un autre club
- ☐ une photo d'identité pour toute nouvelle inscription au club (préparant au Niveau 1, nouvelle adhésion)

Cocher chaque case pour contrôler le dossier

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITES – POUR TOUS LES DOSSIERS INCOMPLETS, LA DEMANDE DE LICENCE SERA AJOURNEE JUSQU'A L'OBTENTION DES DOCUMENTS MANQUANTS

A NOTER : L'accès à toutes les activités du Club n'est autorisé qu'aux licenciés à jour de leur cotisation.

La cotisation CST comprend :

- La licence Fédérale, le permis de chasse sous-marine.
- Le prêt des blocs, détendeurs et gilets pour les activités et sorties du club moyennant la caution « emprunt de matériel »
- Attention le prêt des détendeurs et gilets ne s'appliquent qu'aux adhérents préparant les N1/N2 max.
- Les préparants N3 et adhérents doivent avoir leur équipement
- L'accès aux piscines selon horaires CST fixés par la mairie de Tarbes et nécessite une carte d'accès (Piscine Paul Boyrie), distribuée lors du dépôt du dossier ou quelques jours plus tard ;
- L'accès à la section apnée – dans la limite des places disponibles du cours (Sécurité) ;
- L'accès aux voyages « plongées » organisés par le Club, et services proposés par le Club (TIV, formations)

La cotisation CST ne comprend pas :

- Le prêt de l'équipement individuel (palme, masque, tuba, combinaison,...), stab et détendeur > Niveau 2.
- Le coût des cartes de niveau ;
- Le coût des plongées-mer (Hors formation N1/N2/N3) ;
- Les sorties fosses.

Le matériel mis à disposition au CST, moyennant la caution, est : bloc (12l ou 15l selon disponibilité) **pour tous les adhérents**, détendeur (1^{er} et 2^{ème} étage + manomètre) et gilet stabilisateur, **jusqu'à l'obtention du N2.**

Les blocs personnels des adhérents du CST qui doivent être enregistrés et suivis au CST pourront être vérifiés en TIV moyennant la somme de 8€/bouteille.

Les informations, qui vous concernent, sont strictement destinées au CST. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Pour l'exercer, veuillez en informer le bureau, plus spécialement le responsable communication.

(*) RAPPEL DU DECRET DU 31 MARS 2021 : il est obligatoire de mentionner l'identité des parents pour les personnes nées hors de France.

Le détail des prestations du CST est sur son site internet: <https://www.cst-tarbes.fr>

AVEZ VOUS BIEN RELU VOTRE FORMULAIRE D'INSCRIPTION ?

DOSSIER REÇU ET VALIDÉ PAR :

LE :

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGEE JEUNE

Structure (club/SCA) :

- Plongeur encadré 12m (PE12*) à partir de 10 ans
- Plongeur encadré 20m (PE20*) à partir de 12 ans (niveau 1)
- Plongeur encadré 40m (PE40*) à partir de 14 ans
- Plongeur autonome 12 m (PA12*) ou 20m (PA20*) à partir de 16 ans
- Plongeur autonome 40m (PA40*) à partir de 17 ans

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée selon les conseils de la Commission Technique Nationale.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur
<https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Le ou les personnes désignée(s) ci-après détentrice(s) de l'autorité parentale

Je soussigné (nom, prénom, adresse) :

Autorise (ent) le mineur nommé ci-dessous :

Nom : Prénom :

Né le :

A participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM.

Je suis informé que dans le cadre des prérogatives de plongeur PA12*, PA20* ou PA40*, le mineur peut-être autorisé par le Directeur de plongée à évoluer en autonomie (sans encadrement) en palanquée en partage de responsabilité avec d'autres plongeurs de même niveau.

Fait à

Le

Signature du responsable légal :

**) En référence au Code du sport (Annexe III-14-a de l'article A-322-77)*